

Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité du Hainaut

Date : mardi 25 mai 2021 10h-12h30

Lieu : Teams (réunion en ligne)

Présents :

Membres

- Ronny BALCAEN (Ath)
- Luc VANSAINGELE (Beloeil)
- Maud WATTIEZ (Bernissart)
- Michaël BUSINE (Celles)
- Nathalie GILLET (Chapelle-Lez-Herlaimont)
- Didier LEBAILLY (Chièvres)
- François OTTEN (Ellezelles)
- Quentin HUART (Estaimpuis)
- Thomas ENGLEBIN (Flobecq)
- Daniel RICHIR (Frasnes-Lez-Anvaing)
- Jacqueline GALANT (Jurbise)
- Nancy CASTILLO (La Louvière)
- Nicolas DUMONT (Leuze-en-Hainaut)
- Véronique PREAUX (Merbes-le-Château)
- Charlotte DE JAER (Mons)
- Muriel COCHEZ (Quévy)
- Véronique DAMEE (Quiévrain)
- Nicolas DUJARDIN (Seneffe)
- Rémy PREVOT (OTW - Directeur exécutif Hainaut)
- Yves FOBELETS (SPW M&I – Directeur Routes de Mons)
- Jérôme Wibrin (Représentant du Ministre Henry)
- Antoine PATRIS (SPW M&I - Autorité organisatrice du Transport)
- Florianne MOSSOUX et Ysaline PASQUASY (SPW M&I - Autorité organisatrice du Transport, chargée du secrétariat des OCBM)

Invités permanents

- Isabelle DESPEGHEL (OTW – Directrice d'exploitation du Hainaut)
- Christophe LEURIDENT (OTW – Direction générale)
- Michel LEGRAND (OTW - direction territoriale du Hainaut, Spécialiste Etudes & Mobilité)
- Denis CORNET (OTW - direction territoriale du Hainaut, Responsable Développement Réseau)
- Philippe LARCIN (OTW - direction territoriale du Hainaut, Directeur technique)
- Mourad BAOUCHE (SNCB – chargé des dossiers wallons)
- Mathieu ANGELO (CAWaB)
- Gery BAELE (ASBL navetteurs.be)
- Anna TINEBRA (Tous à pied)
- Rémy HUON (Tous à pied)

Invités ad hoc

- Laurent GALLAND (OTW – Direction territoriale de Charleroi, conseiller études et mobilité)
- Christiane CHERMANNE (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Charline MINON (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)
- Lieven VAN EENOO (Région Flamande – responsable du bassin de transport Westhoek)
- Nele DEFOER (Renaix)
- Marie BAUWELINCKX (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Justine MARNEFFE (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Marie VIDOTTO (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)

Autres

- Paola SCALZO (Conseiller en mobilité Chapelle-Lez-Herlaimont)
- Gaël MISPELAER (Conseiller en mobilité Comines Warneton)

- Julien AVENA (employé administratif Honnelles)
- Elisabeth JAMART (Conseiller en mobilité Leuze-en-Hainaut)
- Olivier MORANTIN (responsable bureau étude voirie – mobilité Mouscron)
- Caroline BEAUPAIN (Conseiller en mobilité Quévy)
- Valérie SILLION (Conseiller en mobilité Saint-Ghislain)

Absents/excusés :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Thierry DESMET (Antoing) | - Virginie KULAWIK (Le Roeulx) |
| - Kevin VAN HOUTER (Binche) | - Isabelle GALANT (Lens) |
| - Michel VACHAUDEZ (Boussu) | - Marie-José VANDAMME (Lessines) |
| - Léandre HUART (Braine-le-Comte) | - Bruno POZZONI (Manage) |
| - Didier STREBELLE (Brugelle) | - Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY (Mont de l'Enclus) |
| - Daniel DETOURNAY (Brunehaut) | - François DEVILLERS (Morlanwelz) |
| - Karim MARIAGE (Colfontaine) | - Marie-Hélène VANELSTRAETE (Mouscron) |
| - Didier SOETE (Comines-Warneton) | - Philippe ANNECOUR (Pecq) |
| - Vincent LOISEAU (Dour) | - Yves WUILPART (Péruwelz) |
| - Philippe DUMORTIER (Ecaussines) | - Olivier HARMEGNIES (Quaregnon) |
| - Jean-Yves STURBOIS (Enghien) | - Bruno DE LANGHE (Rumes) |
| - David LAVAUX (Erquelinnes) | - Luc DUMONT (Saint-Ghislain) |
| - Delphine DENEUFBOURG (Estinnes) | - Violaine HERBAUX (Silly) |
| - Didier DRAUX (Frameries) | - Benoît LECLERCQ (Soignies) |
| - Cindy BIEROT (Hensies) | - Jean-François LETULLE (Tournai) |
| - Pierre URBAIN (Honnelles) | |

Abréviations courantes :

AOT = Autorité organisatrice du transport

BHNS = Bus à haut niveau de service

CCATM = Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

CEM = conseiller en mobilité

CLM = Centrale locale de mobilité

CRM = Centrale régionale de mobilité

H+ = tarif Horizon +

HP = heures de pointe

OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité

OTW = Opérateur de transport de Wallonie

PAE = Parc d'activité économique

PCM = Plan communal de mobilité

PIMPT = Plan Infrastructures et Mobilité pour Tous

PRTP = plan régional de transport public

PUM = Plan urbain de mobilité

SDT = Schéma de Développement Territorial

SRM = Stratégie Régionale de Mobilité

ZHNS = Zone à haut niveau de service

1. Introduction

2. Réseau structurant intercommunal

2.1. Développement du réseau Express

2.1.1. Ajustement du réseau cible

Point pour avis de l'Organe - Document préparatoire

- Liaison Renaix – Ellezelles – Flobecq – Lessines – Enghien (création)
 - Desserte d'un parcours par heure par sens en heure de pointe (6h-9h et 16h-19h)
 - Desserte du PAE Lessines Ouest, le PAE Orientis 4, le PAE Enghien Qualitis et le PAE Enghien Petit-Enghien
 - Correspondance ferroviaire vers/depuis Ath/Bruxelles (en gare SNCB de Lessines) et, si possible, vers/depuis Bruxelles (en gare SNCB d'Enghien) et vers/depuis Tournai (via ligne Express à Renaix)

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Remarques sur la liaison express Renaix – Ellezelles – Flobecq – Lessines – Enghien :
 - Concernant les correspondances, la correspondance à Renaix vers Leuze-en-Hainaut n'est pas ciblée car les flux domicile-travail sont moindres que les correspondances vers Bruxelles, Ath et Tournai. Celle-ci ne sera donc pas à organiser. Il n'est cependant pas impossible que des correspondances se fassent par opportunité.
 - R. Prévot (OTW) précise qu'opérationnellement, il est parfois difficile d'organiser toutes les correspondances et de desservir tous les parcs d'activités économiques. Il demande donc à prioriser les besoins afin d'opérationnaliser la ligne au regard des moyens financiers mis à disposition.
 - Mme Despeghel (OTW) regrette qu'aucune offre ne soit proposée le weekend. Elle regrette également que la desserte ne soit pas plus fine. A. Patris (AOT) précise que ces questions ont été débattues lors des ateliers de redéploiement de la zone d'Ath et seront présentées au point 3.1.3.

Avis de l'Organe

L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour la liaison Express « Renaix - Ellezelles - Flobecq - Lessines – Enghien » (voir fiche), moyennant l'étude par l'AOT d'une offre le samedi (en cohérence avec le PRTP de la zone autour d'Ath).

2.1.2. Mises en œuvre opérationnelles 2021 (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, infrastructures, date de mise en service, ...)

Point pour avis de l'Organe – Document préparatoire

L'OTW présente les modifications de l'offre structurante qu'il met en œuvre en 2021 :

- Nivelles – La Louvière (création E7)
- Renaix – Frasnes-Lez-Anvaing – Leuze-en-Hainaut – Péruwelz (lancement effectif E41)
- Renaix – Mont-de-l'Enclus – Celles – Tournai (lancement effectif E42)
- Mons – Binche (lancement effectif E43)
- Beaumont – Erquelinnes – Estinnes – Quévy – Mons (création E110)

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Remarques sur la ligne express Renaix – Frasnes-Lez-Anvaing – Leuze-en-Hainaut – Péruwelz (E41) :
 - La Ville de Leuze-en-Hainaut réitère la remarque émise lors de l'OCBM du 15 octobre 2020 : elle estime que ne pas desservir le PAE Leuze Europe (120 ha et 2200 emplois) via un arrêt de la ligne express Renaix - Frasnes-Lez-Anvaing – Leuze-en-Hainaut – Péruwelz est une erreur stratégique importante.
 - L'OTW justifie le choix par les raisons suivantes :
 - Les correspondances ferroviaires sont prioritaires
 - La vitesse commerciale est maximisée (temps de parcours concurrentiel)
 - La desserte fine du PAE n'est pas possible via le caractère express de la ligne. Des solutions de desserte fine seront donc proposées pour la desserte de ce PAE via des correspondances entre la ligne express et la ligne 86B afin de desservir le PAE ;
 - L'actuelle ligne 86B ne dispose pas de fréquentation importante ;
 - La Ville de Leuze-en-Hainaut estime cependant que les horaires de cette ligne ne correspondent pas aux besoins des entreprises.
 - L'OTW propose de reprendre contact avec la Ville afin de trouver des solutions à ce sujet.
 - L'OTW estime que des efforts peuvent également être faits par les entreprises pour faire converger les horaires des travailleurs et horaires des bus.
- Remarques pour la ligne express Renaix – Mont-de-l'Enclus – Celles – Tournai (E42) :
 - Les démarches sont entreprises par la Commune de Celles auprès du SPW Mobilité & Infrastructures afin de créer un parking à Celles le long de la N48 et permettre de desservir la commune de Celles tout en maximisant la vitesse commerciale de la ligne. Aucune date n'est encore proposée pour la mise en œuvre des infrastructures de ce parking.
- Remarques pour la ligne express Binche – Mons (E43) :
 - La Commune de Mons s'étonne qu'aucun arrêt ne soit proposé à Saint-Symphorien en vue de désengorger la ligne 22. Mme Despeghel (OTW) précise que pour répondre à ce problème, une ligne scolaire sera mise en œuvre fin 2021.
 - La Commune de Mons précise qu'un projet d'infrastructure de priorisation bus est prévu au PIMPT en vue d'améliorer la vitesse commerciale des lignes accédant à la Ville par la N90.

L'OTW, en partenariat avec le SPW Mobilité & Infrastructure, est à la manœuvre. Le dossier semble au point mort.

- Remarques pour la ligne express Beaumont – Erquelines – Estinnes – Quévy – Mons (E110) :
 - o le PAE de Beaumont n'est pas desservi alors qu'il avait été ciblé dans la fiche tactique de la liaison.
 - o les correspondances vers/depuis Bruxelles en gare de Mons ne sont pas systématiquement effectuées alors qu'elles sont prioritaires dans la fiche tactique de la liaison. Afin d'optimiser cela, il est proposé de réduire le temps de correspondance à Beaumont avec la ligne E109 Momignies – Chimay – Charleroi et de maximiser la vitesse commerciale (infrastructures, limitation des arrêts).
 - Mr Galland précise que, pour ce qui concerne la correspondance en gare de Mons, il s'agit d'une correspondance d'opportunité qui n'est pas garantie car c'est la correspondance à Beaumont avec la ligne E109 qui est prioritaire (avec un temps de battement entre les 2 lignes Express).
Il précise également que la vitesse commerciale de la ligne E110 a été estimée grâce à l'actuelle ligne 129 effectuant le même itinéraire.
- Remarques pour la ligne express La Louvière - Nivelles (E7) :
 - o La commune de Seneffe regrette qu'il n'y ait pas d'arrêt à Seneffe car aucune liaison directe n'existe entre Seneffe et La Louvière. Elle précise qu'un futur parking de covoiturage verra le jour le long de la E19 auquel il serait intéressant de s'arrêter.
 - o Mme Vidotto (AOT) précise que l'arrêt est à l'étude par l'OTW (DT du Brabant Wallon) en vue d'évaluer la faisabilité et l'impact sur la vitesse commerciale inter-pôles. Elle précise également que l'arrêt est d'autant plus pertinent qu'il est situé le long du RAVeL.
- Remarque générale :
 - o Mr Huon (Tous à pied) estime que des améliorations d'infrastructures doivent être réalisées pour sécuriser la marche et permettre le last-mile.

Avis de l'Organe

L'Organe émet un avis favorable sur les modifications de l'offre qui lui sont soumises sur les lignes :

- **Nivelles – La Louvière (création E7)**
- **Renaix – Frasnes-Lez-Anvaing – Leuze-en-Hainaut – Péruwelz (lancement effectif E41)**
- **Renaix – Mont-de-l'Enclus – Celles – Tournai (lancement effectif E42)**
- **Mons – Binche (lancement effectif E43)**
- **Beaumont – Erquelines – Estinnes – Quévy – Mons (création E110)**

Cependant, il recommande d'ajouter un arrêt au PAE de Beaumont et que des solutions soit proposées en vue de desservir le PAE Leuze Europe.

Il recommande également d'intégrer les correspondances ciblées dans l'offre mise en œuvre.

2.2. Connexion progressive du solde des communes au réseau structurant intercommunal
Méthodologie régionale : Priorisation des 6 communes pour le bassin de mobilité du Hainaut
Point pour avis de l'Organe – Document préparatoire

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Remarques sur la méthodologie :
 - Pour chaque commune, en respectant la priorisation émise, une liaison sera identifiée en vue de connecter la commune à son principal pôle de destination. Une offre de mobilité est ensuite proposée. En vue de ne pas réaliser de doublon, l'AOT identifie si une liaison existante répond aux ambitions de la SRM. Si c'est bien le cas, l'AOT propose de valider cette offre comme structurante et d'étudier sans attendre la commune suivante dans la priorisation.
 - Les flux domicile-travail, domicile-école secondaire et domicile – école supérieure sont pris en considération dans l'étude. Le nombre de visiteurs des sites touristiques et hôpitaux sont également pris en compte. En complément, les parties prenantes sont consultées notamment pour affiner les flux touristiques, de loisirs ou autres.
 - La Ville de Mons s'interroge sur l'intégration de l'étude du BHNS (offre et infrastructures) avec cette étude et en vue d'étudier le rabattement de la commune de Colfontaine vers le BHNS. L'AOT prendra en compte l'étude BHNS Cœur du Hainaut dans son étude de connexion au réseau structurant.
 - Mr Prévot (OTW) rappelle que l'étude opérationnelle qui suivra la proposition de liaison de l'AOT dépendra de la disponibilité des ressources de l'OTW. Il recommande également de prévoir une communication pour accompagner le changement.

Avis de l'Organe

L'Organe émet un avis favorable sur la mise à jour de la méthodologie de connexion des communes au réseau structurant intercommunal (identification, caractérisation, priorisation, identifications du pôle de destination et de l'offre adéquate).

L'Organe émet également un avis favorable sur la priorisation des études de connexion.

Il attend de l'Autorité Organisatrice du Transport d'étudier et de présenter les résultats de ces études de connexion des communes du bassin du Hainaut lors des prochains OCBM pour :

- **la commune de Seneffe au réseau structurant dans le cadre des réseaux cibles qui seront coconstruits lors de l'étude de redéploiement de Brabant-Ouest programmée en 2021 ;**
- **la commune de Le Roeulx au réseau structurant dans le cadre des réseaux cibles qui seront coconstruits lors de l'étude de redéploiement de Soignies programmée en 2022 ;**
- **les communes de Colfontaine en 2021, Brunehaut en 2022 et Pecq en 2023.**

Cependant, l'Organe recommande d'intégrer aux études de connexion au réseau structurant les études de mobilité réalisées sur les territoires concernés, notamment l'étude BHNS Cœur de Hainaut pour ce qui concerne la connexion de la Commune de Colfontaine.

3. Réseau TEC

3.1. Redéploiement

3.1.1. Méthodologie régionale et planning : ajustement

Point pour avis de l'organe – document préparatoire

- Zones urbaines de Mons et de Mouscron, ainsi que zone pluricommunale autour de Soignies

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Remarque sur la méthodologie :
 - Mme Despeghel (OTW) s'interroge sur les « mesures d'accompagnement » à prendre dans le cadre d'un redéploiement. Mr Patris (AOT) lui répond que cet élément provient de l'article 19 du Contrat de Service Public de l'OTW et qu'il peut s'agir, par exemple, de services flexibles de mobilité locale ou d'informations pour la clientèle. Tous deux, de même que certains acteurs locaux, convergent pour souligner le caractère primordial de ces mesures d'accompagnement.
- Remarque sur le planning :
 - En complément des études de redéploiement de l'offre TEC, Mr Prévot (OTW) s'interroge sur la volonté régionale de mener un Plan Urbain de Mobilité sur les zones de Mons et de La Louvière en collaboration avec les intercommunales (dont IDEA). Mme Chermanne (Direction de la Planification SPW M&I) répond qu'aucune étude n'est actuellement prévue côté Région.

Avis de l'Organe

L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de la méthodologie régionale et du planning de redéploiement de l'offre de transport en commun sur son bassin, à savoir :

- **Le démarrage d'une étude de redéploiement ciblé pour la zone Chapelle-Lez-Herlainmont, Courcelles, Roux (partie de l'agglomération de Charleroi) avec la présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2021 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2021 le Plan Régional de Transport Public de la zone.**
- **Le démarrage de l'étude de redéploiement de la zone urbaine de Mons est avancé à l'OCBM d'automne 2021 avec la présentation d'un diagnostic, en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2022 le Plan Régional de Transport Public de Mons.**
- **Le démarrage de l'étude de redéploiement de la zone urbaine de Mouscron est reporté à l'OCBM de printemps 2022 par le partage du diagnostic, en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2022 le Plan Régional de Transport Public de Mouscron.**

- Le démarrage de l'étude de redéploiement de la zone de Soignies reste programmé pour l'OCBM d'automne 2022 par le partage du diagnostic, en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2023 le Plan Régional de Transport Public de Soignies.

3.1.2. Evolution du processus de redéploiement par l'intégration d'une démarche « d'information publique et de participation citoyenne » : application aux zones pluricommunale de redéploiement
Point pour information

Le périmètre de la démarche, menée sur initiative du Ministre Henry, ainsi que le rôle des communes sont partagés en séance (voir présentation).

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Le « lancement de la mission » correspond à la première réunion par le facilitateur.
- Mme Despeghe (OTW) s'interroge sur la pertinence de générer plusieurs scénarios opérationnels tel que suggéré à l'article 19 du Contrat de Service Public de l'OTW et que cela engendre un travail conséquent. Il lui est répondu que c'est une possibilité offerte à l'OTW et non une obligation.
- L'Organe interroge sur l'implication des CCATM afin de produire un avis éclairé sur l'opérationnalisation d'un PRTP.
- Mr Prévot (OTW) ne souhaite pas adhérer à la démarche proposée de participation citoyenne dans un timing qui lui semble très court.
- Mr Lebailly (Chièvres) indique qu'il est favorable à la participation citoyenne après un accord sur le projet de PRTP de la zone autour d'Ath.

3.1.3. Redéploiement zone autour d'Ath : projet de plan régional de Transport Public
Point pour avis de l'Organe – Documents préparatoires

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Remarques sur l'offre :
 - o La commune d'Ellezelles marque sa satisfaction sur le plan proposé et notamment sur la création d'une liaison Ellezelles-Ath. Elle s'interroge cependant sur les services de mobilité proposés en complément du PRTP et en remplacement de l'actuelle ligne 87 « Renaix – Ellezelles – Flobecq – Lessines – Silly ».
 - o La commune de Leuze-en-Hainaut souhaite que soit étudiée une liaison reliant Blicquy et Chapelle-à-Wattines vers Ath.
 - o La commune de Beloeil souhaite s'assurer que les besoins couverts actuellement le soient également à l'avenir, notamment sur le tracé de la ligne 81 Ath-Blaton.
 - o La commune de Chièvres estime que les liaisons connectant sa commune sont peu nombreuses et nécessitent des correspondances. Elle s'interroge également sur la pertinence des solutions qui remplaceraient les lignes 81 « Ath – Blaton » et 100 « Ath – Saint-Ghislain ».
 - o L'OTW s'interroge sur la pertinence de limiter l'offre entre Saint-Ghislain et Ath à une offre scolaire. Selon l'AOT, les analyses de flux n'indiquent pas d'autres motifs de déplacement.
 - o La commune d'Ath s'interroge sur le besoin de compléter l'offre ferroviaire par du bus entre Silly et Ath.

- Les correspondances ferroviaires à Leuze-en-Hainaut vers Ath avec la ligne scolaire Beloeil – Leuze ne sont pas prévues, la liaison express Beloeil – Ath étant déjà proposée.
 - Les liaisons secondaires qui assurent également un rôle scolaire disposeront d'un bus toutes les deux heures ; les retours scolaires en milieu de journée, principalement le mercredi, seront donc assurés.
 - Les liaisons scolaires dont l'offre est limitée à 1 aller et retour par jour seront complétées par l'OTW par les dédoublements nécessaires afin de disposer d'une capacité suffisante pour le flux scolaire.
 - L'offre kilométrique de 1.000.000 km proposée dans le PRTP correspond à l'offre actuelle, hors dédoublements d'offre scolaire. L'OTW demande de préciser si les lignes connectant la zone d'Ath au reste du territoire sont incluses dans cette nouvelle offre. Il est précisé que seule la part d'offre kilométrique au sein de la zone d'Ath est incluse.
- Remarque sur le financement :
- Les moyens budgétaires font partie du budget wallon. L'AOT s'assure que la masse kilométrique est soutenable et réaliste au niveau financier.
- Remarques sur la méthodologie :
- Les communes de Leuze-en-Hainaut et Saint-Ghislain souhaiteraient être intégrées à l'étude comme communes voisines concernées.
- Remarques sur l'opérationnalisation et la communication :
- L'Organe s'interroge sur l'opérationnalisation et les communes souhaitent être associées à l'étude opérationnelle, principalement pour les lignes scolaires.
 - La commune de Beloeil suggère des efforts en matière tarifaire pour améliorer le succès de la ligne express Péruwelz – Ath.
 - La commune d'Ellezelles adhère au changement culturel que cela représente mais souligne que cela nécessitera un accompagnement au changement.
- Remarques sur la validation du PRTP :
- L'Organe propose d'ajourner son avis sur le projet de PRTP au prochain OCBM d'automne 2021. Les points suivants devront d'ici là être clarifiés/améliorés :
 - Clarification de l'enveloppe kilométrique de la zone étudiée et du périmètre concernée (e.a. liaison Ath - St-Guislain) ;
 - Clarification des solutions complémentaires pour les villages non desservis et pour les horaires non desservis. Solutions pour relier Ellezelles et Flobecq à Lessines et Enghien en journée ;
 - Etude de la desserte des villages de Chièvres.

Avis de l'Organe

L'Organe ne remet pas d'avis favorable sur le projet proposé de Plan Régional de Transport Public sur la zone d'Ath. Il recommande de présenter, lors de sa session d'automne 2021, les améliorations du Plan Régional de Transport Public sur la zone d'Ath en :

- clarifiant le périmètre et l'ampleur kilométrique de ce PRTP au regard de l'offre actuelle ;

- clarifiant le type d'offres complémentaires pour les villages et pour les plages horaires non desservis ;
- affinant les liaisons scolaires nécessaires sur la zone ;
- conviant les communes voisines de Leuze et Saint-Ghislain aux ateliers utiles.

3.1.4. Redéploiement ciblé Chapelle – Courcelles – Roux : diagnostic

Point pour avis de l'Organe – Documents préparatoires

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Remarques concernant la méthodologie :
 - o Les données domicile-travail utilisées datant de 20211 (Census), l'OTW se montre sceptique sur la pertinence des données de flux domicile-travail qui datent de 2011. L'AOT insiste donc sur la participation active des parties prenantes à cette étude pour s'assurer que les conclusions tirées de ces données restent bien pertinentes.
 - o De plus, l'OTW indique vouloir mettre la ligne 82 « entre parenthèse » de cette étude. L'AOT exprime la volonté d'aboutir à une réflexion globale sur la zone en travaillant à un réseau cible incluant les liaisons actuellement desservies par la ligne 82 à l'est de Morlanwelz.
 - o Enfin, l'OTW souhaite la participation de la DT du Hainaut à cette étude de redéploiement ciblé, ce que confirme bien entendu l'AOT au travers de la présentation de ce point à l'OCBM du Hainaut.

Avis de l'Organe

L'Organe prend connaissance du diagnostic mobilité présenté par l'Autorité Organisatrice du Transport et le partage.

L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et les communes concernées (Chapelle-Lez-Herlaimont, Courcelles et Charleroi) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone de redéploiement ciblé « Courcelles- Chapelle-Lez-Herlaimont – Roux » et de présenter pour avis le Plan Régional de Transport Public de la zone lors de sa prochaine session à l'automne 2021.

De plus, l'Organe recommande à l'OTW de réaliser une évaluation des parcours scolaires. Ces données seront pertinentes pour challenger l'esquisse de réseau cible présenté lors du 2ème atelier en septembre 2021.

3.2. Mises en œuvre du Plan de Transport détaillé OTW 2021 (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, infrastructures, ...)

Point pour avis de l'Organe – Documents préparatoires

- Ligne Mons – Maubeuge (41)
- Ligne Mons – Trazegnies (82)

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Remarques concernant la ligne 41 Mons – Maubeuge :
 - o Suite à la diminution de la contribution financière française de la ligne, l'offre sera revue à la baisse en août 2021. La liaison Mons – Maubeuge sera étudiée par l'AOT de manière à proposer des solutions tactiques, correspondant aux besoins objectifs, lors de l'OCBM d'automne 2021.
 - o La commune de Quévy insiste pour qu'une offre le samedi soit proposée et demande l'étude d'une offre le dimanche au regard de l'offre SNCB.
- Remarques concernant la ligne 82 Mons – Trazegnies :
 - o Au regard de l'ambition d'une offre en semaine de 4 bus par heure, la Ville de La Louvière estime qu'il est primordial d'augmenter la fréquence de l'offre le weekend. Cet élément semble prioritaire par rapport à l'augmentation de l'offre en soirée.
 - L'OTW précise que les évolutions futures seront étudiées en 2022.

Avis de l'Organe

L'Organe émet un avis favorable sur les modifications opérationnelles présentées par l'OTW concernant les lignes 41 et 82.

Il recommande à l'AOT d'initier une étude tactique sur l'offre cible pour la liaison transfrontalière Mons-Maubeuge, en y intégrant la question du niveau d'offre le WE eu regard de l'offre ferroviaire.

Il prend acte que le renforcement au ¼ h en journée de la ligne 82 fin 2021 fera l'objet d'une analyse approfondie de la ligne en 2022 avant la mise en œuvre d'ajustements de l'offre en 2023. L'Organe sera invité à remettre son avis sur cette évaluation et sur les ajustements envisagés à ce moment.

3.3. Accessibilité en transport public des sites touristiques : présentation du projet régional

Point pour information

Au vu du timing de la réunion, il est décidé de reporter la présentation de ce point au prochain OCBM d'automne 2021.

4. Réseau de Lijn

Plan de transport 2022 – région du Westhoek (Flandre) : impacts côté wallon

Point pour avis de l'Organe – Documents préparatoires

Aucune remarque n'a été émise en séance.

Avis de l'Organe

L'Organe prend acte des changements envisagés au réseau de transport en commun flamand de la région de transport de Westhoek.

Il demande sa prise en compte dans le cadre de la prochaine étude wallonne de redéploiement concernant la zone urbaine de Mouscron en 2022.

5. Mobilité locale

5.1. Développement de solutions flexibles de mobilité locale : cadre réglementaire pour l'organisation de l'offre et pour son financement régional (état d'avancement)

Point pour information

Antoine Patris (AOT) présente l'état d'avancement de la dynamique régionale pour favoriser le développement de solutions flexibles de mobilité locale avec notamment la mise en place en 2021 d'un cadre réglementaire pour l'organisation de l'offre et pour son financement régional

- En complément des quelques projets pilotes
- De manière phasée, en soutien des redéploiement progressifs des réseaux TEC.

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Remarques concernant les parties prenantes :
 - o Il est précisé que des échanges ont lieu régulièrement entre l'AOT et la SNCB notamment sur le développement de solutions de mobilité vers/aux arrêts du réseau structurant intercommunal (dont les services BlueBikes).
- Remarques concernant le périmètre
 - o Les « zones de mobilité locale » dans le projet de PRTP de la zone d'Ath sont des points de départ (ou d'arrivées) dans lesquels un besoin de mobilité locale a été identifié. Ainsi, les frontières administratives ne doivent pas être bloquantes si un rabattement est pertinent vers un arrêt structurant dans une commune limitrophe.

5.2. Abris voyageurs aux arrêts de bus : rappel des règles d'entretien

Point pour information

Au vu du timing de la réunion, il est décidé de reporter une présentation complète de ce point au prochain OCBM d'automne 2021.

Néanmoins, l'OTW informe les participants que certains abris voyageurs sont subsidiés jusqu'à 80% et que ceux-ci, une fois installés, deviennent propriété de la Commune. Les communes doivent donc veiller à l'entretien des abribus.

5.3. Stationnement vélos aux arrêts de bus

Point pour information

Au vu du timing de la réunion, il est décidé de reporter une présentation complète de ce point au prochain OCBM d'automne 2021.

Néanmoins, l'OTW informe les participants que l'installation de box vélos est subsidiée à 100 % en 2021 pour les arrêts des lignes Express et à 80% pour les autres lignes TEC.

6. Divers : appel à candidature pour la présidence des OCBM

Point pour information

Les membres de l'OCBM peuvent postuler à la présidence des prochains OCBM du bassin de Namur. Le détail de la mission se trouve dans la présentation.

Les candidatures motivées sont attendues pour le 31 août 2021 sur bassins.mobilite@spw.wallonie.be.

7. Agenda

La prochaine réunion OCBM aura lieu à l'automne 2021. La date sera communiquée le plus rapidement possible.